

DORDOGNE	Nombre d'électeurs inscrits sur les listes principales	Nombre d'emplacements d'affichage	Quantités maximales de documents à rembourser			
			Circulaires (TVA 5,5%)	Bulletins de vote (TVA 5,5%)	Affiches Grand format 594 x 841 mm (TVA 20%)	Affiches Petit format 297 x 420 mm (TVA 20%)
Circonscription 1	77687	118	81572	170912	236	236
Circonscription 2	84126	176	88333	185078	352	352
Circonscription 3	67162	215	70521	147757	430	430
Circonscription 4	89638	219	94120	197204	438	438
TOTAL	318613	728				

Important : Pour ouvrir droit au remboursement, les factures doivent être précises et comporter certaines mentions obligatoires.

Toutes les informations utiles sur ce point sont détaillées sur le mémento à l'usage des candidats (pages 43 à 47), disponible en ligne sur le site des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante :

<https://www.dordogne.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections/Elections-legislatives-2022/Vous-etes-candidat/Legislatives-2022>

Les circulaires et les bulletins de vote doivent notamment respecter le grammage et le format fixés aux articles R29 et R30 du code électoral.